

le mardi 26 novembre 2002

13 heures

Prière.

Après la période des questions orales, le président rappelle que les questions orales doivent être claires, que les questions principales peuvent comporter un préambule mais que les questions supplémentaires doivent être plus directes. Il ajoute qu'il faut s'abstenir de commenter les réponses que les ministres donnent aux dernières supplémentaires.

---

Avec le consentement unanime de la Chambre, le président revient à l'appel du dépôt de documents.

L'hon. M<sup>me</sup> Blaney dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Table 2 : Province du Nouveau-Brunswick : Décès par suicide de 1995/96 à 2001/02.*

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

11, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. Haché donne avis de motion 40 portant que, le mardi 3 décembre 2002, appuyé par M. Lee, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre Une copie du rapport sur les terres de la couronne de JPMC.

---

M. Kennedy donne avis de motion 41 portant que, le mardi 3 décembre 2002, appuyé par M. Lee, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les lettres, la correspondance, le courrier électronique, les notes de service à propos de l'ancien bien du centre horticole de Hoyt, depuis juin 1999, y compris la vente ultérieure du bien.

---

M. Kennedy donne avis de motion 42 portant que, le mardi 3 décembre 2002, appuyé par M. Lee, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les lettres, la correspondance, le courrier électronique, les notes de service relativement au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, au ministère de l'Approvisionnement et des Services et au ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, à propos de Technico Property Ltd., depuis juin 1999.

---

M. Kennedy donne avis de motion 43 portant que, le mardi 3 décembre 2002, appuyé par M<sup>me</sup> Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les lettres, la correspondance, le courrier électronique, les notes de service concernant Dyno Nobel, du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 25 novembre 2002, y compris, notamment, la discussion portant sur le déménagement de la compagnie à un autre emplacement sur les terres de la Couronne.

---

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le mercredi 27 novembre 2002, s'ajourne au jeudi 28 novembre 2002 à 15 heures.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, reprenne le débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

Conformément à l'avis de motion 1, M. S. Graham, appuyé par M. Allaby, propose ce qui suit :

attendu que l'endettement des diplômés des écoles de médecine est extrêmement élevé;

attendu que d'autres provinces et les États-Unis offrent d'importants incitatifs de désendettement aux nouveaux médecins;

attendu que des collectivités connaissent de graves pénuries de médecins;

attendu qu'il y a une pénurie reconnue de dispensateurs de soins de santé, y compris d'infirmiers et infirmières, de personnel infirmier praticien et d'autres;

attendu que la meilleure chance qu'a le Nouveau-Brunswick de pallier la pénurie est de former des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles professions;

attendu que le coût des programmes de formation peut être prohibitif pour les jeunes qui désirent faire carrière dans la prestation de soins de santé;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un programme de bourses en soins de santé du Nouveau-Brunswick pour les étudiants et étudiantes qui commencent leurs deux dernières années d'études dans une des professions en soins de santé désignées comme sous-dotées et qui acceptent de travailler dans la province après l'obtention de leur diplôme

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un plan d'aide au désendettement pour les nouveaux médecins qui commencent à exercer dans une collectivité désignée.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield, président suppléant de la Chambre, interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. J. Betts, appuyé par M. Savoie, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 19 novembre 2002

À Son Honneur,  
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat reprend. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement quotidien est arrivée.

---

La séance est levée à 17 h 58.